**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Etat de Vaud

Test des sirènes 2022

Le test annuel des sirènes se déroulera le mercredi 2 février 2022 de 13h30 à 16h30. Les sirènes demeurent le meilleur moyen de transmettre efficacement et rapidement l'alarme à l'ensemble de la population. Ce contrôle permet de vérifier leur bon fonctionnement.

Chaque premier mercredi du mois de février, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) ordonne le contrôle du fonctionnement des sirènes sur l'ensemble du territoire. Les sirènes retentiront donc à travers tout le pays le mercredi 2 février de 13h30 à 16h30 au plus tard. Ce test annuel permet de s'assurer de la capacité opérationnelle des sirènes et du système de télécommande associé. En cas de défaillance décelée, le Service de la sécurité civile et militaire planifie ensuite les réparations, les changements ou les adaptations nécessaires.

En raison de la situation sanitaire actuelle, il n'y aura pas de test du déclenchement manuel des sirènes fixes. Seront ainsi vérifiés uniquement le déclenchement à distance des sirènes fixes, le contrôle de fonctionnement des sirènes mobiles et le contrôle des listes téléphoniques.

Pour mémoire, le réseau d'alarme vaudois est composé de 451 sirènes fixes et 206 sirènes mobiles, auxquelles s'ajoutent des moyens d'alarme par téléphone pour les personnes vivant dans des maisons isolées. Ce système est opérationnel 24h/24.

Développement multicanaux

En complément des sirènes, la plateforme Alertswiss a pour but d'améliorer l'information du public et la préparation personnelle en cas de catastrophe ou de situation d'urgence, par le biais de deux canaux, un site Internet et une application mobile, inclus dans le test des sirènes.

L'application Alertswiss permet d'informer, alerter la population via des notifications push et de lui transmettre rapidement des consignes de comportement à adopter. Plus adaptée aux nouvelles habitudes de la population dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, l'application répond particulièrement aux besoins des personnes malentendantes.

Comportement à adopter en cas d’alarme générale

En cas d’alarme générale, il convient de :

1. Ecouter la radio ou consulter les canaux Alertswiss;
2. Suivre les instructions des autorités;
3. Informer les voisins : un bon comportement peut sauver des vies.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 31 janvier 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Tania Bonamy, responsable communication, Service de la sécurité civile et militaire

LIEN(S)

En savoir plus, pour le canton de Vaud
En savoir plus au niveau de la Confédération
En savoir plus au niveau de la Confédération
En savoir plus au niveau de la Confédération